

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Fête de la musique, stand fanfare Le Pélican

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de l'opération de la batterie fanfare Le Pélican, il est nécessaire de réglementer provisoirement l'occupation de voirie.

ARRETE

Article 1er: L'occupation de voirie sera réservée à la batterie fanfare Le Pélican sur le parvis de l'église Saint Just

Le samedi 20 juin 2026 de 19h00 à 22h00.

Article N° 2: le demandeur s'engage à ne pas bloquer la circulation sur le parking

ARTICLE 3: La Police Municipale, La Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

La Brigade de Gendarmerie,
La Police Municipale,
Les Services Techniques.
Batterie fanfare Le Pélican

ARBOIS, le 08 juin 2026

La Maire



Valérie DEPIERRE